



# LES TERRITOIRES À ÉNERGIE POSITIVE EN BOURGOGNE

Une nouvelle énergie pour les territoires bourguignons



Plusieurs territoires ruraux en France et en Europe se sont d'ores et déjà engagés dans une démarche de Territoire à énergie positive.

En 2012, l'ADEME et la Région Bourgogne se sont emparées de ce concept émergent, convaincues de sa pertinence pour les territoires bourguignons.

Une expérimentation pour la période 2013-2014 est en cours auprès des territoires les plus volontaires, afin de diffuser ce concept en région.

## Un Territoire à énergie positive, qu'est-ce que c'est ?

Un Territoire à énergie positive (TEPos) est un territoire dont les besoins d'énergie ont été réduits au maximum et sont couverts par les énergies renouvelables locales.

Pour devenir TEPos, l'implication de l'ensemble des acteurs est nécessaire : élus, associations, entreprises, citoyens... Ils deviennent moteurs dans l'élaboration des projets et, parfois, parties prenantes de leur financement. Un TEPos nécessite avant tout la mobilisation des énergies humaines du territoire.

Avec des ressources importantes, les territoires ruraux sont a priori les mieux placés pour devenir TEPos.

**Trois principes : sobriété, efficacité énergétique, énergies locales et renouvelables.**

La démarche, c'est :

- valoriser ses ressources locales,
- positionner son territoire dans la transition énergétique,
- s'affirmer territoire dynamique, créateur de richesses et d'activités.

**Un territoire engagé**, qui décide de se saisir des enjeux de la transition énergétique comme **projet de territoire et moteur de développement, voilà toute la force du concept TEPos.**

## Les pionniers en Europe

L'île de Samsø (Danemark) est parvenue à l'autonomie énergétique en 2005, en mettant en valeur son potentiel éolien et biomasse. Les citoyens se sont fortement impliqués, tant dans l'élaboration que dans le financement des projets.



Crédit : [www.dedonno.net](http://www.dedonno.net)

La ville de Güssing (Autriche), est devenue excédentaire énergétiquement en 2006 : elle a perçu 20 millions d'euros en 2011 de la vente de son énergie, tandis que 35 entreprises et 1 500 emplois ont été créés.



Crédit : [www.jetsongreen.com](http://www.jetsongreen.com)

Mais aussi Mäder (Autriche), Achenal, Barnim, (Allemagne), Bolzano, Prato allo Stevio (Italie)...



Crédit : [austria-forum.org](http://austria-forum.org)

## Le réseau des TEPos

**En France**, les territoires qui se sont engagés sont fédérés au sein d'un réseau national, animé par le CLER depuis 2011.

Le réseau permet de :

- Mutualiser les expériences,
- Faire connaître son engagement
- Promouvoir ses choix auprès des pouvoirs publics

**Toutes les informations sur [www.cler.org](http://www.cler.org)**

# Devenir Territoire à énergie positive : les clés de succès

## Valoriser les potentiels du territoire

Pour chaque Territoire à énergie positive, l'approche est différente : c'est un véritable avantage qui permet à chacun de valoriser ses propres caractéristiques. Réhabilitation du patrimoine et de l'éclairage public, éolien, bois-énergie, méthanisation des effluents agricoles ou industriels, les potentiels d'économie et de production locale sont multiples.

En valorisant ces potentiels, les Territoire à énergie positive se placent dans **une logique de complémentarité et d'équilibre urbain-rural, en faveur de la solidarité interterritoriale.**

## Les forces vives du territoire comme première ressource

L'implication des élus et des acteurs du territoire est indispensable pour la réussite d'un Territoire à énergie positive. La comparaison des expériences le prouve, un territoire souhaitant faire sa transition énergétique est toujours animé par un élu motivé, des personnes ou un groupe d'acteurs locaux convaincus.

Ils parviennent à fédérer autour d'eux les moyens humains nécessaires et à s'appuyer sur les structures locales d'accompagnement (Espaces INFO → ÉNERGIE, Syndicats départementaux d'énergie, Agences locales de l'énergie, Chambres consulaires, etc.) **mobilisant ainsi toutes les énergies autour du projet.**

## Engager de véritables projets de territoire

Devenir Territoire à énergie positive est bien plus qu'un **objectif d'autonomie énergétique**, c'est aussi :

- **la mobilisation démocratique et citoyenne des acteurs** autour d'un projet commun de territoire,
- **l'allègement de la facture énergétique** des ménages, des entreprises, des exploitants agricoles, de la collectivité...,
- **un générateur de développement économique local** grâce à la **stimulation de l'activité et de l'emploi** à travers la rénovation du bâti, le développement des énergies renouvelables, l'accompagnement des acteurs...,
- **le regain d'attractivité** grâce à une identité de territoire basée sur cet objectif revendiqué, offrant une perspective post-carbone aux territoires ruraux.

## Une approche dictée par le pragmatisme et accessible à tous

Un premier projet emblématique (réseau de chaleur bois, réhabilitation BBC, piscine solaire, parc éolien...) porté par un élu ou des acteurs locaux volontaires est souvent le point de départ du Territoire à énergie positive. Ce projet « vitrine » fédère les élus, suscite l'intérêt des citoyens.

Agir puis planifier : un engrenage vertueux est lancé, les premiers projets en appellent d'autres, divers et variés. Alors que les projets se concrétisent, le 100% renouvelable apparaît comme un objectif naturel. Il est planifié dans le temps et devient projet de territoire.

Loin de l'excès de planification parfois observé dans ce type de démarche, l'action concrète et immédiate est une caractéristique majeure de la démarche. En avançant « pas à pas », le territoire construit son énergie positive.

### La Communauté de communes du Mené

(Côtes-d'Armor), pionnier français, s'est appuyée sur trois ressources : la valorisation des effluents agricoles, ses ressources forestières et son potentiel éolien. L'initiative d'un groupe d'agriculteurs a permis d'exploiter ces ressources et de dynamiser le territoire. Aujourd'hui, le Mené produit 25% de son électricité et a pour objectif d'être autonome en énergie en 2030.



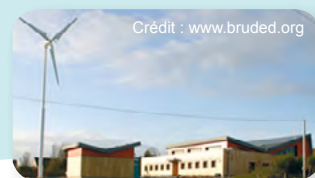
Dans la commune de Peyrelevalde (Corrèze), la démarche s'est appuyée sur la collaboration avec une entreprise locale spécialisée dans le photovoltaïque, tandis que des emplois associatifs ont été créés pour accompagner la commune dans sa démarche. Le taux d'indépendance énergétique en 2010 était déjà de 27%.



Montdidier, commune de la Somme, a créé une vraie dynamique en faveur de la transition énergétique pour son territoire. La commune couvre la moitié de ses besoins d'électricité grâce à son parc éolien, premier parc public de France. Elle s'est fixée un objectif 100% renouvelable en 2020.



La communauté de communes du Val d'Ille (Ille-et-Vilaine) souhaite favoriser à terme une solidarité énergétique interterritoriale, notamment avec l'agglomération rennaise. Cette solidarité des territoires ruraux vers les territoires urbains est couplée à l'enjeu climatique. Les projets dans le photovoltaïque ou les chaufferies bois ont aussi transformé la gouvernance intercommunale, en réorganisant les relations des services, vers plus d'initiatives de la part des agents. Le Val d'Ille vise l'autonomie énergétique en 2030.



# Les atouts de la Bourgogne et de ses territoires

## Des ressources énergétiques locales et renouvelables à valoriser,

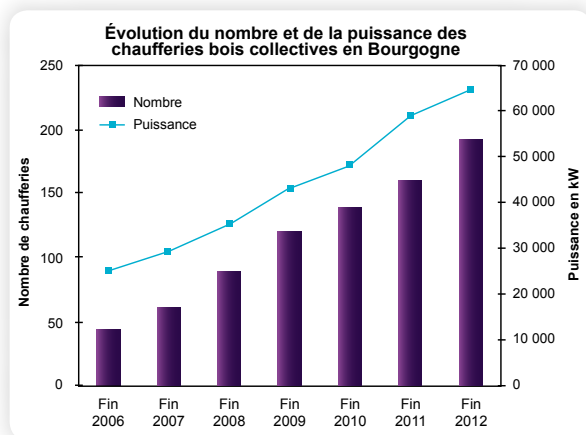
telles que la biomasse, le solaire, le biogaz, l'hydraulique ou l'éolien...

## Un accompagnement technique structuré et proche des territoires,

via les Espaces INFO → ÉNERGIE, les Syndicats départementaux d'énergie, les Chambres consulaires...

## Des territoires dynamiques :

En 2013, 280 chaufferies bois en service, plus de 25 unités de méthanisation à l'étude, 1/5 des communes de moins de 10 000 habitants suivent les consommations énergétiques de leur patrimoine bâti... Et aussi, 6 parcs éoliens en fonctionnement, qui seront complétés par une dizaine d'autres courant 2014, représentant au total 360 MW (soit un quart des objectifs à atteindre en 2020).



## Une forte ambition régionale,

traduite dans le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie, en vigueur depuis fin juin 2012.

## Des territoires de projet,

notamment des Pays et le Parc naturel régional du Morvan, engagés dans la lutte contre le changement climatique.

## Une visibilité au sein du réseau national des Territoires à énergie positive :

intervention aux Assises de l'énergie à Grenoble en 2013 et à Dunkerque en 2014, organisation des 3<sup>èmes</sup> Rencontres nationales des Territoires à énergie positive à Cluny (71) en 2013.

## Un territoire pionnier, membre fondateur du réseau national : la commune de Tramayes,

animée par une volonté politique forte et des ambitions affichées : la création d'une chaufferie bois est suivie par d'autres projets (rénovation de l'éclairage public, conférence de sensibilisation...).

Des projets utilisant les énergies renouvelables sont à l'étude : éolien, méthanisation à la ferme et s'inscrivent dans la démarche.

### Les communes de Clamecy et Oisy (Nièvre)

En 2009, suite à une campagne de pré-diagnostics énergétiques de l'ensemble du patrimoine bâti communal, réalisée en partenariat avec le SIEEEN (Syndicat intercommunal d'énergies, d'équipement et d'environnement de la Nièvre), Clamecy décide d'engager un véritable programme pluriannuel de travaux d'économie d'énergie.

L'essentiel des actions de la commune a concerné l'isolation thermique des bâtiments publics et les régulations de chauffage. **Ces travaux ont été très vite rentabilisés puisque les économies cumulées sur 3 ans représentent le double des investissements.**

Clamecy a également **formé les élus et les salariés de la commune** aux économies d'énergie pour que chacun prenne conscience des enjeux et adopte au quotidien des comportements éco-responsables.

Les travaux d'isolation ayant été réalisés, **la commune poursuit ses actions concrètes en valorisant les énergies renouvelables du territoire**, notamment avec la commune voisine d'Oisy. Sur ces deux communes, un parc éolien de 6 mâts vient d'être construit. C'est **le premier parc public participatif de Bourgogne.**

Clamecy et Oisy appartiennent à la communauté de communes des Vaux d'Yonne qui s'est engagée dans la démarche de Territoires à énergie positive en Bourgogne.



Crédit : ABO Wind

# Territoire à énergie positive, l'expérimentation en Bourgogne !

L'ADEME et la Région Bourgogne ont lancé en 2013 un appel à manifestations d'intérêt « Territoire à énergie positive » pour accompagner et outiller les communautés de communes rurales et périurbaines qui souhaitent s'engager dans une démarche territoriale de transition énergétique.

11 communautés de communes ont été retenues et constituent le réseau bourguignon des Territoires à énergie positive.

## Un accompagnement personnalisé

Chaque territoire lauréat bénéficiera d'un appui dédié et d'un suivi de l'ADEME et de la Région Bourgogne. De fait, leurs services, tout comme leurs partenaires-relais (les Espaces INFO → ÉNERGIE, les Syndicats départementaux d'énergie, l'Agence technique départementale de Saône-et-Loire, l'Agence locale de l'énergie de la Nièvre, les Chambres consulaires), seront mobilisés.

## Des outils dédiés

Les territoires accompagnés profiteront d'outils simples et pragmatiques spécifiquement élaborés, permettant de lancer des actions rapidement. L'accompagnement est organisé en 3 phases successives :

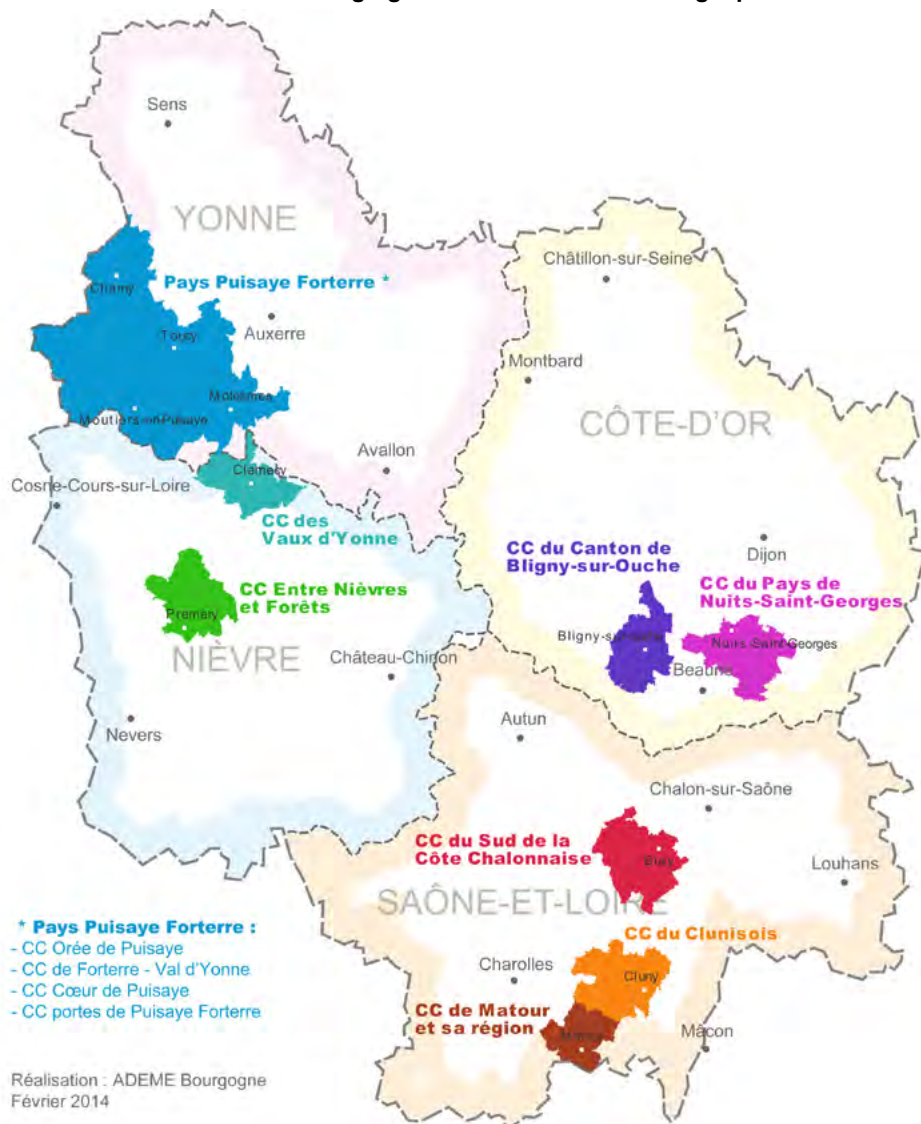
- **Phase 1** : établir un état des lieux et un diagnostic précis du territoire.
- **Phase 2** : mobiliser les acteurs du territoire, définir la stratégie et le plan d'actions associé.
- **Phase 3** : associer tous les acteurs dans la mise en oeuvre d'un modèle écologique et économique exemplaire.

## Un réseau régional

Les territoires seront réunis dans un réseau régional animé par l'ADEME et la Région, pour leur permettre d'échanger leurs expériences, de se former et d'améliorer leur visibilité.



1<sup>ère</sup> Rencontre du réseau bourguignon



# Contacts

### ADEME :

Franck DUMAITRE – 03 80 76 89 66 – [franck.dumaitre@ademe.fr](mailto:franck.dumaitre@ademe.fr)

### Conseil régional de Bourgogne :

Florent DUVAL – 03 80 44 37 36 – [fdugal@cr-bourgogne.fr](mailto:fdugal@cr-bourgogne.fr)